

LE CLUB PROPOSE

- Un programme de soutien éducatif et psychosocial : information sur la santé, entretien de soutien, accompagnement, intervention au niveau du milieu de vie ...
- Un programme d'activités artistiques et artisanales : peinture - encadrement - reliure - sculpture - gravure écriture, ...
- Un programme « Club » d'activités communautaires, culturelles et de loisirs : sport, sorties, visite de musées et expositions, organisation de week-end, réunion et souper communautaire, projets communautaires ...

Le Club est animé par une équipe pluridisciplinaire
(coordinateur - psychiatre - psychologue
assistante sociale - éducatrice - artiste)

PERMANENCES

Lundi - Mardi - Jeudi et Vendredi : de 9h à 16h



CPAS
CHARLEROI
PRÉVENTION,
SANTÉ MENTALE
& URGENCE SOCIALE

SERVICE DE SANTÉ MENTALE
Club thérapeutique
Théo Van Gogh

56A rue de Gosselies
6040 Jumet

T 071/91 72 19

clubtheo@cpascharleroi.be

Editeur responsable : Olivier Jusniaux, Directeur général du CPAS de Charleroi - 13 boulevard Joseph II - 6000 Charleroi



CPAS
CHARLEROI



SERVICE DE
SANTÉ MENTALE
CLUB THÉRAPEUTIQUE
THÉO VAN GOGH

Agréé et subventionné par la Wallonie



AViQ
Agence pour une Vie de Qualité
Famille Santé Handicap

Le Club Théo Van Gogh a été conçu pour offrir un accompagnement à long terme à des personnes adultes et stabilisées, présentant des troubles psychotiques chroniques ou bipolaires.

Ouvert depuis janvier 1990, il est reconnu en tant que club thérapeutique (cadre du décret 2009 régissant l'agrément et le subventionnement des Services de Santé Mentale RW)

FUNCTIONNEMENT

- Fréquentation libre et souple ;
- Travail de projet(s) sans limite dans le temps ;
- Participation active des membres au fonctionnement ;
- Une équipe de professionnels à disposition en fonction des demandes et besoins ;
- Un travail orienté essentiellement vers la réadaptation psychosociale et/ou rétablissement.



SES OBJECTIFS

- Réadaptation psychosociale,
- Réintégration sociale,
- Valorisation et affirmation des compétences,
- Autonomisation,
- Autogestion de la maladie,
- Responsabilisation,
- ...

MODALITES ADMINISTRATIVES

La prise en charge quotidienne est gratuite. Une cotisation annuelle de 15 euros (quinze euros) est demandée. Toute participation aux activités est gratuite et le matériel est fourni (entre autres pour les ateliers artistiques).

Pour chaque personne prise en charge, il est constitué un dossier individuel contenant les données médicales, sociales et administratives utiles à la continuité des soins dans le respect des règles déontologiques et de protection de la vie privée. Le membre a droit à la consultation du dossier le concernant. Il est donné suite à la demande au plus tard 15 jours après la réception de cette demande.

Pour toute plainte relative au fonctionnement du service s'adresser au Directeur Administratif, rue Léon Bernus 18, 6000 Charleroi - 071/30 94 18, sur rendez-vous.